

Communiqué de presse

Évry, le 4 septembre 2008

RSA : Quand l'enfer est pavé de bonnes intentions

En tant que Président de gauche du Conseil général de l'Essonne et Trésorier de l'Assemblée des Départements de France, **Michel Berson reste attaché à la philosophie du projet de Revenu de Solidarité Active qu'avait inspiré Martin Hirsch avant qu'il n'entre au Gouvernement** : réduire la pauvreté en encourageant le retour à l'emploi grâce à la solidarité nationale.

Malheureusement, le texte présenté en Conseil des Ministres le 3 septembre marque un triple recul sur l'ambition initiale d'une réelle avancée sociale.

Première recul : le RSA version Sarkozy aura un impact limité sur la réduction de la pauvreté. En effet, en subventionnant l'emploi précaire et à temps partiel, sans imposer de contraintes aux employeurs (négociations sur les bas salaires, réglementation des temps partiels), le RSA risque d'installer durablement les travailleurs pauvres dans les "miettes d'emploi", de créer un effet d'aubaine pour les entreprises et ainsi institutionnaliser un "second marché de l'emploi précaire".

Deuxième recul : le RSA version Sarkozy n'organise pas véritablement le retour à l'emploi. Il n'aborde la question de l'insertion que sous l'angle de l'incitation financière sans s'occuper du volet essentiel de l'accompagnement social du retour à l'emploi (transports, garde d'enfants, formation,...). Or, c'est en organisant un soutien individuel personnalisé et innovant aux personnes les plus éloignées de l'emploi que nous réussissons à relever le défi de la pauvreté. C'est d'ailleurs l'une des propositions que le Conseil général de l'Essonne a faites au Haut Commissaire dans le cadre de l'expérimentation et accepté par lui. Mais je constate que l'ANPE ne dispose d'aucun moyen supplémentaire pour assumer ses nouvelles missions.

Troisième recul : le financement du RSA version Sarkozy est contraire aux principes de la solidarité nationale. Si on peut se réjouir que, grâce à l'opposition des élus de gauche, ce ne soit pas les travailleurs modestes qui financent le RSA à travers la suppression de la prime pour l'emploi, il est scandaleux que les bénéficiaires du "bouclier fiscal", c'est-à-dire les privilégiés, soient exemptés de la nouvelle taxe créée sur les revenus du patrimoine.

Il est encore temps de réagir. Lors de la discussion du projet de loi au Parlement, il est indispensable que le Gouvernement revoit sa copie au moins sur trois points :

- encadrer le RSA pour éviter ses effets pervers en termes de bas salaires et de temps partiels ;
- créer, en coordination avec les départements et le service public de l'emploi, des mécanismes innovants d'accompagnement social pour faciliter le retour à l'emploi des publics les plus fragiles ;
- exclure du bouclier fiscal la nouvelle taxe sur les revenus du patrimoine pour que tous participent à ce dispositif.

Malgré l'engagement sincère du Haut Commissaire, ce sont à ces conditions, et à ces conditions seules, que le RSA pourrait devenir un outil puissant au service de la réduction de la pauvreté.

Il ne faut pas oublier que l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions.

Contact : Mélanie DUCLOS
Téléphone : 01 60 91 91 20
Portable : 06 83 98 26 65
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mduclos@cg91.fr

